



Communiqué commun UFSE-CGT / CGT-CNDA

Cour nationale du droit d'asile (CNDA) : une lutte exemplaire !

Après 28 jours d'une mobilisation exemplaire, un protocole d'accord, suspendant la grève, a été signé le 12 mars entre le Conseil d'Etat, la direction de la CNDA et l'intersyndicale UNSA, FO et CGT.

Engagé depuis le 12 février ce conflit était d'abord motivé par le projet de loi dit « asile et immigration », présenté par Gérard Colomb au Conseil des ministres du 17 février et pour lequel le gouvernement a engagé la procédure accélérée devant le Parlement. L'action déterminée des personnels de la CNDA a ainsi permis d'attirer l'attention des médias et de nos concitoyens sur ce texte qui, s'il était adopté, remettrait gravement en cause le droit des demandeurs d'asile.

Cette mobilisation était également motivée par les conséquences néfastes de ce projet, s'ajoutant à celles de la « loi asile » promulguée en juillet 2015, sur les conditions de travail et d'emploi des agents de la CNDA : précarité galopante, plannings de travail surchargés, sous rémunération, non respect des temps de travail sont le lot quotidien des agents de la CNDA. En infraction au Statut général des fonctionnaires, une grande partie d'entre eux, essentiellement les rapporteurs, sont recrutés en CDD.

Si le protocole du 12 mars 2018 permet de régler plusieurs points non négligeables, qui relevaient de la compétence du Secrétariat général du Conseil d'Etat, de nombreuses questions restent toujours en suspens. Concernant les aspects nocifs du projet de loi « asile et immigration » l'intersyndicale a d'ores et déjà saisi, entre autres, les députés et entend poursuivre sa campagne pendant tout le débat parlementaire. Les sujets ayant trait aux rémunérations, aux carrières et à la résorption de la précarité dépendent quant à eux des décisions gouvernementales applicables aux trois versants de la fonction publique. Ces revendications sont au cœur de la journée de grève et de manifestations à laquelle sont appelés l'ensemble des agents des trois versants le 22 mars prochain.

C'est dans la convergence des mobilisations que les agents de la CNDA comme les autres agents de la fonction publique pourront gagner sur l'ensemble de leurs revendications.

Montreuil, le 13 mars 2018